



## RENSEIGNEMENTS SUR LA COPIE AUTORISÉE

Cette entreprise est dotée d'une entente de licence *Access pour centres de copie* qui procure l'autorisation préalable, de copier et distribuer des extraits de plus de cent millions de titres publiés.

### Comment savoir ce que je peux copier?

Vous pouvez copier des passages de n'importe quelle publication du vaste répertoire d'Access Copyright. Servez-vous de notre **outil pratique de recherche de titres et permissions**, pour vous assurer qu'il est permis de reproduire les ouvrages que vous visez.

### Quelle proportion d'un ouvrage permis puis-je copier?

Pour un usage courant, non lié à un recueil de cours, vous pouvez copier jusqu'à 10 % d'un titre. Pour les recueils de cours sur papier, vous pouvez copier jusqu'à 20 % d'un livre ou la totalité d'un article tiré d'un magazine, d'une revue savante ou d'un journal. La création d'un recueil de cours comporte l'exigence de percevoir des redevances par page et de consigner les détails bibliographiques des documents copiés, aux fins de rapport trimestriel et de paiement à Access Copyright.

### Comment faire des copies?

Créez des copies par photocopie ou par scannage pour imprimer des copies papier.

### Est-ce que je peux demander la permission de dépasser les limites de copies?

Oui, vous pouvez demander la permission de dépasser les limites de copie d'un livre ou d'un périodique. Le cas échéant, les autorisations au-delà des limites font l'objet de licences ponctuelles, soit de paiement à l'utilisation, qui peuvent s'obtenir à l'aide de **l'outil de recherche de titres et permissions d'entreprise**.

### Qu'est-ce que Access Copyright?

Access Copyright est un organisme sans but lucratif à l'échelle nationale représentant des dizaines de milliers de créateurs et d'éditeurs du Canada qui créent les manuels, les romans, la poésie, les pièces de théâtre, les livres pour enfants, les œuvres artistiques, et bien plus, que tous les jours les Canadiens cherchent à obtenir. Depuis près de 30 ans, nous facilitons le remaniement et le partage de contenu avec l'assurance que les créateurs et éditeurs d'origine en bénéficient aussi et continuent ainsi à créer de nouvelles œuvres innovatrices.